

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental

Réf. : ST/BD/LP

RECTORAT DE CRETEIL
MONSIEUR DANIEL AUVERLOT RECTEUR
4 RUE GEORGES ENESCO
94010 CRETEIL CEDEX

Copie à :
M. LECLERC
PREFET DE SEINE-SAINT-DENIS

M. CHALEIX
INSPECTEUR D'ACADEMIE - DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Bobigny, le 14 mai 2020

Monsieur le Recteur,

Vous le savez, avec les élu.e.s du département, nous sommes particulièrement engagé.e.s à vos côtés, en faveur de la réussite éducative des élèves de la Seine-Saint-Denis.

Depuis plusieurs semaines, les enseignant.e.s ont assuré la continuité du service public d'éducation. Cette mobilisation des personnels de l'Education nationale a été essentielle dans la période qui vient de s'écouler. Elle va continuer puisque l'enseignement à distance va se poursuivre. Néanmoins, nous le savons, l'Ecole à la maison, ce n'est pas totalement l'Ecole. Pour de nombreux enfants, il est nécessaire de reprendre le contact plus habituel avec le collège avant la longue période de vacances d'été qui arrive.

Comme je vous l'ai indiqué, avec Emmanuel Constant, Vice-Président en charge de l'éducation, nous sommes persuadés que nous pouvons, à vos côtés, permettre une réouverture partielle et progressive de nos collèges, à partir du 25 mai, dans le strict respect des consignes de sécurité sanitaire telles qu'éditées par le protocole du Ministère de l'Education nationale.

Bien entendu, il ne s'agit aucunement de remettre immédiatement les 78 000 élèves dans les 130 collèges publics, ce serait irresponsable d'un point de vue sanitaire, et impossible d'un point de vue opérationnel.

Mais, à l'image des 7 collèges qui sont restés ouverts pendant le confinement, nous pensons que nous sommes en capacité collectivement de ré-ouvrir les collèges pour accueillir en priorité, dès le 25 mai, les élèves qui en ont le plus besoin.

Ainsi, en complément des enfants des parents déjà accueilli.e.s (professionnel.le.s de santé, agent.e.s des bureaux de postes...), les publics suivants pourraient être priorités :

- les enfants dont les parents exercent des métiers qui ne sont pas télé-travaillables et/ou des métiers indispensables à la reprise d'activité (tels que décrit dans la circulaire préfectorale du 4 mai pour l'accueil en crèche) ;

- les élèves fragiles scolairement et ayant des difficultés pour suivre un enseignement à distance (ces élèves seraient identifié.e.s par l'Education nationale) ;
- les élèves en situation de handicap ;
- les élèves allophones ;
- les enfants suivi.e.s par l'Aide sociale à l'enfance

Pour parvenir à cela et compte tenu des compétences départementales en ce qui concerne les collèges, il nous revient de nous engager, en lien avec les chef.fe.s d'établissement, sur les mesures sanitaires que nous pouvons prendre.

Un groupe de travail, initié par la DSDEN, doit réunir des chef.fe.s d'établissement et les services départementaux, et sera l'occasion de définir de manière très opérationnelle les conditions de mise en œuvre du protocole.

Les services départementaux sont en capacité de communiquer aux établissements les éléments du protocole sanitaire qui relèvent de notre compétence.

Nos agent.e.s techniques des collèges (ATTEE) seront présent.e.s en nombre suffisant. Il leur a été demandé, pour ceux qui ne seraient pas arrêté.e.s pour des raisons médicales ou de garde d'enfants, de reprendre leur poste de travail le lundi 18 mai. Cela permettra de préparer les établissements sous l'autorité des équipes de direction. Le recensement des agent.e.s disponibles a été opéré dès début mai, et nous avons pu définir des ratios nombre d'agent.e.s / nombre de salles.

Dès le 25 mai, dans les 130 collèges, le protocole sanitaire est en capacité de se décliner en protocole départemental qui pourra être transmis aux parents.

Pour ce qui relève du Département, il pourra comporter les principaux axes suivants :

1) Mise en œuvre des gestes barrières :

- Les établissements veillent à la disponibilité de savon liquide et de serviettes à usage unique (qui peuvent être fournis par le Département en cas de besoin) dans les sanitaires ;
- Le Département met à disposition du gel hydro-alcoolique afin de permettre son utilisation quand le lavage des mains n'est pas immédiatement possible ;
- Le port du masque étant nécessaire, le Département équipe régulièrement et autant que cela sera nécessaire les agent.e.s départementaux.ales (ATTE) et s'est engagé à faire une première dotation de masque tissu à chaque collégien.ne lors de leur retour au collège.

2) Entretien des locaux adapté pour garantir la sécurité sanitaire :

- Chaque jour, un entretien des espaces utilisés est mis en place avec une insistance particulière sur les points de contact;
- Dans les salles de classe, une désinfection « flash » (à l'aide de lingettes par exemple) peut être faite par les enseignant.e.s et les élèves de leur espace.



3) Une demi-pension adaptée :

- Les agent.e.s départementaux.ales de la restauration scolaire prendront en compte l'organisation spécifique des emplois du temps du collège ;
- Mise en place possible de repas froids et sains, évitant une utilisation de type self ;
- Les repas peuvent être servis dans les salles de classe si nécessaire en fonction des organisations propres à chaque établissement.

4) Aide à l'équipement des établissements :

- Le Département a, ces dernières semaines, interrogé l'ensemble des chef.fe.s d'établissement, pour un état complet des sanitaires, stocks de savon et matériels utiles ;
- En fonction de leurs retours, nous avons pu proposer en réponse à leurs besoins, de mettre à disposition du matériel complémentaire (serviettes à usage unique, savon liquide...).

Ces différents éléments sont de nature à permettre aux établissements de mettre en place une organisation adaptée. En ce qui concerne les grands schémas de fonctionnement de l'établissement, en matière pédagogique et de vie scolaire (organisation des salles et emplois du temps, flux de circulation, surveillance...), nous pouvons faire toute confiance au professionnalisme et à l'engagement des chef.fe.s d'établissement pour trouver les meilleures solutions.

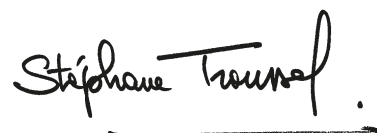
J'ai souhaité ainsi vous faire part de ma préoccupation concernant un certain nombre d'élèves et de mes propositions dans cette période, pour un département comme la Seine-Saint-Denis. L'hypothèse que les indicateurs sanitaires restent au rouge pour la Seine-Saint-Denis au-delà du 2 juin rend d'autant plus nécessaire cette réflexion. Bien entendu, la décision finale de réouverture même progressive relève des autorités ministérielles.

Avec les services départementaux, nous restons à votre disposition pour travailler et préparer les conditions de cette reprise progressive de la manière la plus satisfaisante possible pour les élèves, leurs familles et les personnels techniques, administratifs, enseignant.e.s et de vie scolaire.

Je tiens à ce sujet à souligner les bonnes relations que nous entretenons avec M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, avec qui nous sommes en lien quasi quotidien, au service de la réussite des collégien.ne.s de Seine-Saint-Denis.

Enfin, je souhaite que nous puissions échanger sur les perspectives de la rentrée scolaire 2020-2021 et des dispositifs de remédiation qui pourraient être mis en place. Les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis du 2nd comme du 1er degré vont avoir besoin d'un investissement important pour garantir un accompagnement éducatif de qualité pour des élèves qui en auront plus que jamais particulièrement besoin.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental